



Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 2 décembre 2019, à 20 h, au bureau municipal au 499, route 393, à Palmarolle, ceux-ci ont adopté le *Règlement n° 316* intitulé : « *Décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux* ».

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal lors des heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À PALMAROLLE CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

CAROLE DUBOIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, CAROLE DUBOIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À VILLEBOIS, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019.

CAROLE DUBOIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

